

Supérieur ou recherche : les régions font des choix

Par Jean-Michel Catin

Publié le 28 novembre 2011

Arrivées récemment dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, en quelques années, les régions ont accumulé une expérience et des succès que plus personne ne conteste, devenant des partenaires incontournables de l'État et des établissements, universitaires notamment. C'est une véritable photographie que délivre notre enquête, remettant en perspective une évolution qui, dans un système hier encore ultra-centralisé, a introduit une différenciation territoriale assumée.

Parce que le développement économique fait partie des compétences des régions, leur investissement en recherche & technologie prend nettement le pas sur celui qu'elles consacrent à l'enseignement supérieur. La région qui dépense le plus en proportion de son budget, l'Aquitaine, privilégie clairement la recherche et la technologie, et ne brille pas particulièrement pour son investissement dans l'enseignement supérieur. À l'inverse, le Limousin ou la région Rhône-Alpes « équilibrent » relativement les deux secteurs. Si certaines fournissent un effort particulier, d'autres semblent conserver passivement une position « confortable ».

La recherche & technologie privilégiée au détriment de l'enseignement supérieur

› **Un groupe de régions très impliquées émerge :**

elles misent particulièrement sur l'enseignement supérieur et la R&T, soit en renforçant leurs atouts (Rhône-Alpes, Lorraine), soit en faisant preuve de volontarisme (Picardie, Bourgogne, Limousin, Champagne-Ardenne et Basse-Normandie).

› **Pour les régions les plus impliquées** (Limousin, Bourgogne, Picardie, Centre...), elles ont une part importante de formations courtes.

› **Des régions peu impliquées**

Auvergne, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes et Haute-Normandie sont clairement à la traîne, avec des efforts en dessous de la moyenne nationale.

› **L'Île-de-France et Rhône-Alpes** continuent de dominer le paysage métropolitain. L'Île-de-France pâtit d'un effet masse qui « écrase » sa dépense par étudiant.

Les choix non contraints

Les régions s'investissent plus dans le financement de l'enseignement supérieur quand il y a peu d'étudiants en proportion de la population : leurs efforts sont

Un problème de périmètre de comparaison

Les données recueillies révèlent un problème de périmètre pour un grand nombre de régions : seules les régions Auvergne, Poitou-Charentes, Haute-Normandie, Alsace et Rhône-Alpes semblent déclarer les mêmes chiffres dans l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) que ceux qui apparaissent dans les fonctions « enseignement supérieur » et « recherche-innovation » de leurs comptes administratifs.

Pour deux régions (Rhône-Alpes et Franche-Comté) la part de budget d'enseignement non ventilée (avec les lycées) est très importante. Enfin, la comparaison entre les données de l'enquête 2010 du MESR et les données de la fonction « recherche-innovation » de la direction générale des collectivités locales (DGCL) montre que les périmètres sont différents. Les régions sur-déclarent leur effort de recherche-innovation dans les enquêtes du ministère.

Dans certains cas, les données de l'enquête du ministère dépassent parfois la somme enseignement et recherche-innovation de la DGCL. Le fait de ne pas disposer pas de données synthétiques, fiables, lisibles et comparables en la matière est en soit une information.

Cela reflète la situation particulière de l'enseignement supérieur dans les politiques régionales : les conseils régionaux n'ont actuellement pas de compétence en matière d'enseignement supérieur. C'est un domaine de discours, très fortement investi par la communication des élus, et pas encore dominé par les techniciens, comme peut l'être la recherche-innovation. Il se situe dans le prolongement d'autres compétences des régions : la formation initiale, la formation professionnelle, le développement économique par la recherche-innovation. De plus, il y a rarement un service « enseignement supérieur » au sein des conseils régionaux.

concentrés ou bien elles développent une politique en faveur de l'enseignement supérieur pour compenser la faiblesse de la population étudiante. L'Auvergne se distingue cependant par un faible engagement, à l'inverse du Limousin. Dans beaucoup de régions, contrairement aux déclarations politiques, l'effort sur l'enseignement supérieur n'est pas une priorité, ou tout du moins n'est pas perçu comme une valeur ajoutée forte pour la création d'emplois et le développement économique.

Tout se passe comme si les régions reproduisaient le schéma historique français : concevoir la recherche & technologie comme une priorité par rapport à la constitution d'un vivier de talents, entérinant la coupure entre enseignement supérieur et recherche. C'est particulièrement vrai en Aquitaine, alors que la région Rhône-Alpes mise sur le lien enseignement supérieur–recherche.

La fonction est la plupart du temps regroupée avec la recherche-innovation, et parfois divisée en fonction de l'action entreprise : aide étudiante et formation avec le lycée, immobilier avec la recherche, formations sanitaires et sociales avec la santé ou la formation professionnelle. Cela ne facilite pas la lisibilité budgétaire. Les enquêtes du MESR se heurtent à ce problème concernant la recherche-innovation et avouent leurs incapacité à pouvoir publier des données parfaitement comparables.

L'impact contradictoire du poids des organismes de recherche

Un des éléments déterminants dans l'investissement des régions dans la recherche & technologie pourrait être le poids des organismes de recherche, avec deux effets contradictoires.

D'un côté, une forme de repli, comme en Languedoc-Roussillon, région où les organismes de recherche sont très présents, y compris dans leur rapport aux universités.

De l'autre, un effet démultiplicateur, en s'appuyant sur le poids de ces mêmes organismes, comme en Rhône-Alpes.

L'histoire et la géographie des régions

C'est un facteur important, dépendant notamment de l'état du patrimoine universitaire, de la démographie étudiante (régions faisant face à une fuite), mais aussi de sa richesse, avec la présence de populations favorisées ou non, l'existence d'un secteur industriel ou non. Il faut y ajouter les continuités ou discontinuités, indépendantes des couleurs politiques, si ce n'est éventuellement au niveau de l'intensité de l'effort financier. Ainsi, en Rhône-Alpes, la droite, sous la présidence de Charles Millon, entre 1988 et 1999, avait fait de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité, l'alternance politique ne changeant pas fondamentalement l'approche. À l'inverse, en Île-de-France, seule région à ne pas s'être investie dans le plan de rénovation U 2000, le retard pris a conduit la région à engager d'abord une politique de rattrapage.

Enfin, les régions situées dans l'aire d'attraction de la région Île-de-France (Picardie, etc...) ou encore relativement petites voire isolées (Limousin) sont obligées de définir des stratégies volontaristes.

Lorsque les régions dépensent plus, c'est d'abord parce qu'elles choisissent l'enseignement supérieur comme une priorité budgétaire. Dans ce cas, la structure de l'enseignement supérieur ne joue pas ou peu (effectifs d'étudiants, nombres et type d'établissement, type d'études...).

On peut néanmoins parler dans certains cas d'effets de concentration/dispersion des dépenses lorsque les régions ont une dépense par étudiant ou établissement basse en dépit d'un effort important en faveur de l'enseignement, à cause d'un grand nombre de bénéficiaires potentiels (étudiants, établissements).

Investissement plutôt que fonctionnement

Les conseils régionaux dépensent en moyenne deux tiers en dépenses d'investissement et un tiers en dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont augmenté beaucoup plus vite que les dépenses de fonctionnement entre 2003 et 2009. Certaines régions se démarquent par leur part d'investissement (Midi-Pyrénées), d'autres par une proportion importante de fonctionnement (Rhône-Alpes).

Alors que la région Rhône-Alpes dépense une grande part du budget national aussi bien en dépenses d'investissement que de fonctionnement, le Nord-Pas-de-Calais a une part nationale d'investissement très basse en comparaison de son poids dans l'enseignement supérieur métropolitain.

Si l'investissement est un domaine plus naturel d'intervention des régions (expertise et maîtrise d'œuvre, contrat de projet État-région...), le fonctionnement représente des politiques spécifiques, comme l'aide aux étudiants. Ces dernières constituent des facteurs directs d'attractivité pour les régions, tandis que l'immobilier participe d'un environnement plus global. Les nouvelles compétences décentralisées (financement des formations sanitaires et sociales) pourraient expliquer une forte dépense de fonctionnement. Ainsi, les cas particuliers de la région Rhône-Alpes et du Nord-Pas-de-Calais sont sans doute explicables par la définition du périmètre du budget de l'enseignement supérieur. Par exemple, en Rhône-Alpes, les formations sanitaires et sociales sont considérées comme étant du ressort de l'enseignement supérieur. Cela concerne entre 98 et 100 millions d'euros en dépenses de fonctionnement par an. En Basse-Normandie, une partie seulement des formations sont incluses. La région Rhône-Alpes est également celle qui alloue le plus gros budget aux bourses (12 millions d'euros).



Des précautions méthodologiques indispensables

Par Jean-Michel Catin

Publié le 28 novembre 2011

Comment comparer la dépense des conseils régionaux pour l'enseignement supérieur et la recherche, malgré leurs contextes socioéconomiques et budgétaires différents ? Voici le mode d'emploi de la méthodologie employée.

Pourquoi enquêter ?

L'idée n'est pas de « classer » les régions avec d'un côté les plus dépensières parce que plus engagées – ou moins efficaces –, et de l'autre les moins dépensières parce que moins engagées – ou plus efficaces. Au contraire, il s'agit de montrer que chaque région a des contraintes et une histoire spécifiques, qu'elle assume. Ce dossier s'abstient donc de tirer des conclusions en termes de choix ou d'efficacité des politiques régionales d'enseignement supérieur et de recherche.

Ces données ont été recueillies pendant quatre mois par Florie Lefebvre, étudiante à l'IEP de Bordeaux (Université de Bordeaux).

Une « photographie »

Pour les données de l'enseignement supérieur, l'année de référence est 2009, sauf mention contraire. C'est l'année la plus récente pour laquelle un grand nombre de données sont disponibles. Pour les dépenses, une moyenne sur la période 2007-2009 a été utilisée dans la mesure du possible pour lisser les variations annuelles – importantes dans certaines régions –, les évolutions étant rendues sur trois ans.


En raison des caractéristiques et des statuts particuliers des DOM et des données disponibles, l'enquête est limitée à la France métropolitaine continentale.

Sources et précautions d'usage

Dans le cadre de notre étude, nous avons dû faire face à des périmètres de données souvent changeants. C'est ainsi que la somme « enseignement supérieur/recherche » souligne un problème de fond concernant la fiabilité des données : une partie des régions, dans les enquêtes déclaratives, survalorise la recherche, ce que ne traduisent pas leurs comptes administratifs...

4 types de données utilisées

Le budget du conseil régional

La Direction générale des collectivités locales (DGCL ) du ministère de l'Intérieur publie une synthèse des comptes administratifs des régions environ deux ans après leur exécution. Elle récapitule les dépenses et recettes effectivement constatées, à la différence du budget primitif, qui indique les budgets votés pour l'exercice concerné.

Par dépenses pour l'enseignement supérieur, nous entendons l'extraction des données issues de la sous-fonction « enseignement supérieur » de la fonction « enseignement ».

Les limites de la comparabilité

Les régions s'impliquent dans l'enseignement supérieur par des politiques très diverses qui peuvent être affectés en différents postes du budgets : vie étudiante, formation, recherche universitaire etc...

La DGCL ne retraite pas les données des collectivités. Ces dernières imputent les dépenses selon leurs propres logiques, soit dans la fonction enseignement soit dans une autre fonction, ainsi qu'au sein de ces fonctions. La comparabilité est donc très limitée.

› **Les périmètres du budget de l'enseignement supérieur et du budget de la recherche ne sont pas bien définis.**

Il n'y a pas non plus de synthèses des financements des régions, mêmes sectorielles (exemple : le financement dans le cadre du CPER). L'ARF ^[2] est une instance politique représentant les régions et négociant avec le gouvernement, mais qui ne consolide pas d'information en la matière. Les idées sont portées par des expériences, non des chiffres. La nomenclature budgétaire et comptable des régions est actuellement en réforme, il n'a pas été fait recensement de leurs différentes méthodes.

Concernant la recherche et l'innovation

Les données proviennent de l'enquête 2010 du MESR auprès des collectivités. C'est un agrégat différent de celui défini par les comptes administratifs des régions (sous-fonction « recherche et innovation » de la fonction « action économique »), c'est pourquoi l'agrégat « enseignement supérieur » de la DGCL, utilisé ici, et l'agrégat « recherche et technologie », défini par le MESR, ne s'excluent théoriquement pas mutuellement. Nous le supposerons néanmoins, pour rendre possible l'analyse.

Les structures d'enseignement supérieur

Les données proviennent de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), particulièrement *Repères et références statistiques 2010* : effectifs d'étudiants (les mêmes que ceux publiés dans l'Atlas des étudiants portant sur 2009-2010 ^[2]), nombre d'établissements, répartition disciplinaire, niveau d'étude.... Occasionnellement : le Cereq ^[2], base de données régionale.

Les données générales sur la région

Elles sont tirées de l'INSEE (PIB, niveau de qualification de la population...).

Indicateurs utilisés

Dépense pour l'enseignement supérieur (en millions d'euros)

Source : DGCL. Une moyenne sur trois ans, pour lisser les variations annuelles qui peuvent être importantes dans certaines régions, qui prend en compte l'effet volume. La comparaison en part nationale permet de mesurer la part respective des régions en plusieurs critères, tout à gardant à l'esprit les différences de volume.

Une partie des dépenses d'enseignement ne sont pas ventilées, en particulier pour la Franche-Comté et Rhône-Alpes.
cf. comparaison avec les dépenses des lycées.

Dépense pour l'enseignement supérieur en part du budget de la collectivités et en part des dépenses non-obligatoires : dépenses réelles totales

Source : DGCL. Permet de comparer les effort relatifs des régions sans tenir compte de l'effet de volume, ce qui donne un indicateur de l'orientation des budgets et de l'effort des collectivités pour chaque poste.

Dépenses non-obligatoires : dépenses réelles totales hors dépenses pour les fonctions décentralisées (formation professionnelle, transports et lycées)

[Rappelons que nous travaillons sur principalement sur les années 2007 à 2009, ndr].

Sources : DGCL. Elles donnent une idée des politiques de la région dans l'allocation des ressources qui lui restent une fois accomplis ses devoirs légaux.

Certaines dépenses peuvent avoir plusieurs usages (les bâtiments de recherche universitaires par exemple). Les collectivités ont généralement un seul service en charge des deux politiques, ou bien divisent les politiques de l'enseignement supérieur en plusieurs services : aide aux étudiants avec l'enseignement scolaire, construction des bâtiments avec la recherche et l'innovation.

► **Les formations sanitaires et sociales sont imputées différemment dans les budgets selon la région.** C'est une compétence obligatoire, à la différence de l'enseignement supérieur en général. Elle comprend le financement du fonctionnement des structures de formations et de bourses individuelles. Les formations structurées en LMD (infirmiers par exemple) sont généralement considérées comme faisant partie de l'enseignement supérieur, tandis que d'autres formations, comme les aides-soignants, sont rattachées à la formation professionnelle. Enfin, elles sont parfois toutes affectées au budget de la santé.

► **Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a parfois entraîné des transferts entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.**

Somme des dépenses pour l'enseignement supérieur et la recherche-innovation

Source : DGCL. Cet agrégat permet d'éliminer les biais dus à la définition du périmètre « enseignement supérieur/recherche » par les régions.

Des comparaisons en pourcentage de la moyenne des régions ou en part nationale seront fréquemment utilisées. Elles permettent de comparer entre elles les régions dans des critères d'unité différentes, en conservant les écarts dans la répartition.

À propos des analyses

Le but de cette enquête n'est pas de se substituer aux organismes dont c'est la vocation. Les données recueillies par nos soins peuvent en effet être l'occasion d'autres comparaisons et d'autres simulations.



Jean-Richard Cytermann : « Les statistiques doivent aller de pair avec une meilleure connaissance des politiques en région »

Par René-Luc Bénichou

Publié le 28 novembre 2011

Compiler, pour mieux les comparer, les données budgétaires régionales concernant l'enseignement supérieur et la recherche est un exercice se heurtant à de sérieux obstacles de définition et d'homogénéité des périmètres. Comme le résume Jean-Richard Cytermann, professeur associé à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS ^[2]) et président de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST ^[2]), « on sait à peu près combien les régions investissent globalement » – plus d'un milliard d'euros par an –, mais sans savoir précisément « *quelles actions elles entreprennent de manière autonome* ». Tout en expliquant les limites des enquêtes actuelles, il donne quelques pistes d'amélioration et appelle de ses vœux « *des investigations supplémentaires, qui devraient associer statisticiens et chercheurs* ».

L'ORS : Collecter et interpréter des données budgétaires régionales pour l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas choses faciles. Des problèmes de périmètres apparaissent très vite, et la ventilation des crédits des régions est souvent imprécise. Le MESR et l'OST sont-ils confrontés aux mêmes difficultés ?

Jean-Richard Cytermann : Les incertitudes quant aux périmètres de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les budgets des régions ne sont pas vraiment nouvelles, même si des progrès réels ont été constatés depuis plusieurs années. Les frontières entre enseignement supérieur et recherche, ou entre recherche et développement économique, ne sont pas évidentes à établir et l'imputation peut varier d'une région à l'autre. Si l'on prend l'exemple d'une aide régionale aux jeunes chercheurs versée sous forme d'allocations doctorales, elle peut tout aussi bien relever de l'enseignement supérieur dans telle région, et de la recherche dans telle autre. Il en est de même pour un laboratoire de recherche de type unité mixte de recherche (UMR) intégré dans un établissement d'enseignement supérieur. L'établissement de statistiques, qui représente un progrès, doit aller de pair avec une meilleure connaissance des politiques et des actions pratiquées en région.

Toutes ces incertitudes incitent plutôt à traiter de manière agrégée les deux dépenses, de manière à diminuer les éventuelles erreurs d'imputation. C'est du reste ce que fait l'État, qui les regroupe dans une seule mission budgétaire, la Mires (mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur »).

L'ORS : Que faudrait-il faire pour améliorer ces enquêtes ?

Jean-Richard Cytermann : Le traitement des comptes des régions par la direction générale des collectivités locales (DGCL) et les remontées statistiques faites auprès des régions par les services statistiques du MESR devraient être accompagnées d'information plus qualitatives, recueillies sur le terrain. Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT), notamment, pourraient être mis à



Jean-Richard Cytermann, professeur associé à l'EHESS et président de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST).

© AEFC/F. Lenoble

Le traitement des comptes des régions par la direction générale des collectivités locales (DGCL) et les remontées statistiques faites auprès des régions par les services statistiques du MESR devraient être accompagnées d'information plus

contribution, car ils connaissent bien les politiques de recherche des régions. Aujourd'hui, on sait à peu près combien les régions investissent globalement pour l'enseignement supérieur et la recherche – plus d'un milliard d'euros par an, ce qui est loin d'être négligeable –, mais on ne sait toujours pas précisément quelles actions elles entreprennent de manière autonome, au-delà de celles qu'elles cofinancent avec l'État.

qualitatives.

L'ORS : Cela revient-il à dire qu'il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives des comparaisons entre les régions ?

Jean-Richard Cytermann : Il n'y a d'abord pas lieu de raisonner en terme de palmarès, mais on ne trouve pas non plus de facteur explicatif apparent des écarts constatés. Visiblement, ceux-ci ne tiennent pas à la différence de richesse économique entre les régions, ni à leur potentiel global de recherche ou de recherche publique prise isolément.

Des régions ayant une richesse économique comparable font des efforts très différents. Certaines régions, qui ont un fort potentiel de recherche, n'en font pas moins un effort substantiel, au même titre que celles qui s'attachent à renforcer un potentiel encore faible.

Mais les cas inverses peuvent également se rencontrer. Il n'y a pas non plus d'explication à chercher du côté des orientations politiques de telle ou telle région : d'abord parce que leur orientation politique est aujourd'hui homogène, et aussi parce que les régions qui investissent beaucoup en ce moment dans l'enseignement supérieur et la recherche le faisaient déjà avant 2004, sous d'autres majorités. Cela montre au moins que la continuité de l'action est réelle (comme en Aquitaine, en Bretagne, ou en Rhône-Alpes...).

Il manque ainsi une donnée essentielle pour interpréter les différentes situations : l'équilibre entre les actions cofinancées par l'État, dans le cadre des contrats de projet État-région (CPER), et celles qui relèvent d'une politique autonome des régions.

Par ailleurs, d'autres réalités peuvent biaiser les analyses. Il manque ainsi une donnée essentielle pour interpréter les différentes situations : l'équilibre entre les actions cofinancées par l'État, dans le cadre des contrats de projet État-région (CPER), et celles qui relèvent d'une politique autonome des régions. Ainsi, s'agissant des dépenses pour l'enseignement supérieur, il faut avoir à l'esprit que, dans le cadre des CPER, ce sont les montants consentis par l'État qui déterminent les investissements réalisés par les régions dans une logique de parité entre l'État et les collectivités territoriales. À cet égard, nous sommes dans une situation très différente de celle de l'Allemagne, où c'est l'État qui abonde éventuellement les politiques des Länder en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les différences s'expliquent certainement par une multiplicité de facteurs liés à l'histoire, à l'engagement d'une région dans telle ou telle politique publique, à l'évolution diversifiée suivant les régions des charges des autres secteurs qui relèvent directement de leurs compétences, comme les lycées ou les transports. Sans oublier que l'engagement personnel des présidents de région sur ces secteurs, le rôle qu'ont pu jouer les vice-présidents chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche, véritables passeurs entre le monde politique et le monde académique, sont des éléments non négligeables.

L'ORS : Nous avons parfois constaté des différences sensibles d'une année sur l'autre dans les crédits budgétaires de certaines régions dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche, ce qui nous a amenés par exemple à « lisser » certaines données sur plusieurs années. Comment expliquez-vous de telles variations ?

Jean-Richard Cytermann : Des différences importantes peuvent effectivement apparaître d'une année sur l'autre dans les budgets régionaux : il suffit qu'un gros programme d'investissement s'achève pour diviser parfois le budget recherche et enseignement supérieur par deux. La Bretagne en fournit un exemple très illustratif. Ayant bénéficié très tôt du plan routier breton pour la désenclaver et sachant qu'il y a une logique de constance du montant des CPER, elle a pu redéployer dès la fin des années 1990 des crédits importants au bénéfice de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ORS : Que vous inspirent les tableaux et classements établis dans ce dossier ?

Jean-Richard Cytermann : Compte tenu des éléments que je viens d'évoquer, il est difficile de dégager des tendances. Certes, on décèle parfois des différences importantes entre la réussite en recherche d'une région et de son université, et la relative modestie de l'effort que consent la collectivité régionale dans ces secteurs. On perçoit aussi le dynamisme des régions de l'Ouest Atlantique qui souhaitent visiblement renforcer leur potentiel de recherche. Mais ces données ne sont qu'un premier pas dans la connaissance des investissements régionaux dans ces domaines. Elles appellent des investigations supplémentaires, qui devraient associer statisticiens et chercheurs. C'est en tout cas le vœu que je formule.



Le détail des données, tableau par tableau

Par L'ORS

Publié le 28 novembre 2011

Voici, en six tableaux, le détail des données de l'enquête.

Volume et % des dépenses des régions pour l'enseignement supérieur et la R&T dans leur budget (2007-2009)⁽¹⁾

	Budget de l'enseignement supérieur (% du budget de la collectivité)	Rang	Budget recherche et technologie (% du budget de la collectivité)	Rang	Total enseignement supérieur - R&T (% du budget de la collectivité)	Rang
Alsace	0,92	15	2,05	12	2,97	14
Aquitaine	1,26	10	4,71	1	4,97	1
Auvergne	0,43	22	1,14	21	1,57	21
Basse-Normandie	1,24	12	3,17	5	4,41	8
Bourgogne	2,11	2	2,79	6	4,9	3
Bretagne	0,63	18	3,79	2	4,42	7
Centre	1,29	8	1,92	16	3,21	13
Champagne-Ardenne	1,29	9	1,94	15	3,23	12
Franche-Comté	0,55	20	1,79	17	2,34	17
Haute-Normandie	1,07	13	1,19	20	2,26	19
Île-de-France	1,25	11	2,44	8	3,69	10
Languedoc-Roussillon	0,56	19	2,25	10	2,81	15
Limousin	2,33	1	2,27	9	4,6	5
Lorraine	1,89	5	2,21	11	4,1	9
Midi-Pyrénées	1,4	7	1,97	14	3,37	11
Nord-Pas-de-Calais	0,5	21	1,24	19	1,74	20
Pays de la Loire	1,06	14	3,68	3	4,74	4
Picardie	1,53	6	3,44	4	4,97	2
Poitou-Charentes	0,79	16	1,53	18	2,32	18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,64	17	2,05	13	2,69	16
Rhône-Alpes	2,05	3	2,51	7	4,56	6

Moyenne métropolitaine	1,21		2,29		3,5	
------------------------	------	--	------	--	-----	--

Les régions consacrent une plus grande part de leur budget à la recherche & technologie qu'à l'enseignement supérieur : respectivement 2,29 % contre 1,21 % en moyenne. L'effort des régions en faveur de la recherche & technologie est également plus homogène que dans l'enseignement supérieur.

La plupart des régions arbitrent clairement en faveur de la recherche & technologie, à l'exception de deux régions très différentes, mais pour lesquelles l'enseignement supérieur est un enjeu stratégique : le Limousin et Rhône-Alpes. Certaines régions accordent une part franchement plus importante pour la recherche & technologie. Il s'agit de l'Aquitaine (4,71 % contre 1,26 % à l'enseignement supérieur), la Bretagne (3,79 % contre 0,63 %), les Pays de la Loire (3,68 % contre 1,06 %) et la Basse-Normandie (3,17 % contre 1,24 %). Quatre grosses régions (Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais) se distinguent par leur très faible engagement dans l'enseignement supérieur.

Certaines régions privilégient sans ambiguïté un secteur plutôt que l'autre : la Bretagne est la deuxième région pour son effort en faveur de la recherche & technologie et la 18^e en effort pour l'enseignement supérieur. Il en va de même pour l'Aquitaine, avec un écart toutefois moins important.

Dépenses d'enseignement supérieur par étudiant (2007-2009)⁽²⁾

	Investissement par étudiant en euros	Dépense de fonctionnement par étudiant en euros	Dépense par étudiant	Rang
Alsace	58,22	44,96	103,18	14
Aquitaine	92,29	32,57	124,87	11
Auvergne	38,7	21,56	60,26	18
Basse-Normandie	159,25	33,41	192,66	6
Bourgogne	234,23	119,93	354,16	2
Bretagne	41,9	15,42	57,32	20
Centre	127,41	98,06	225,47	4
Champagne-Ardenne	121,64	59,85	181,49	8
Franche-Comté	71,45	9,87	81,32	16
Haute-Normandie	150,47	6,44	156,91	9
Île-de-France	72,4	15,32	87,71	15
Languedoc-Roussillon	38,19	20,48	58,67	19
Limousin	274,07	172,79	446,86	1
Lorraine	125,54	90,08	215,61	5
Midi-Pyrénées	126,74	4,03	130,77	10
Nord-Pas-de-Calais	20,43	34,64	55,06	21
Pays de la Loire	78,59	45,45	124,04	12

Picardie	200,5	127,9	328,41	3
Poitou-Charentes	80,05	24,31	104,35	13
PACA	68,44	4,45	72,9	17
Rhône-Alpes	67,36	121,05	188,41	7
Moyenne métropolitaine	107,04	52,5	159,54	

Les petites régions (Limousin, Picardie et Bourgogne) arrivent en tête pour les dépenses par étudiant.

Ces trois régions, qui ont la dépense par étudiant la plus élevée, ont également une proportion de filières STS et d'IUT supérieure à la moyenne. La dépense par étudiant est extrêmement variable d'une région à l'autre, le Limousin dépensant près de huit fois plus par étudiant que le Nord-Pas-de-Calais.

La dépense par étudiant (160 euros en moyenne) est très inférieure à la dépense par lycéen (2 700 euros en moyenne), reflétant la répartition des compétences entre les régions et l'État central. Lorsque l'on regarde l'évolution sur la période 2007-2009, appliquée à la dépense moyenne sur la période, il est possible d'identifier quatre types de régions :

› 6 régions pour lesquelles la dépense moyenne est très élevée et/ou en très forte augmentation :

Limousin, Aquitaine, Haute-Normandie, Picardie, Bourgogne, Basse-Normandie.

› 4 régions pour lesquelles la dépense moyenne et/ou l'évolution est dans la moyenne des régions :

Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes ;

› Des régions pour lesquelles la dépense est basse et/ou n'augmente pas, voire diminue :

Franche-Comté, Centre, Champagne, Île-de-France, Bretagne, Alsace, Pays de la Loire, Poitou-Charente

› le reste des régions pour lesquelles la dépense est vraiment basse :

Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Languedoc, Auvergne.

Cela semble relever davantage de choix politiques ou budgétaires (notamment dans le contexte de budgets contraints sur la période d'étude) que de déterminants structurels.

Les effectifs d'étudiants sont plus concentrés que la dépense :

La moitié sont inscrits dans les établissements de quatre régions seulement : les deux premières régions (Île-de-France et Rhône-Alpes) totalisent plus de 37 % des étudiants métropolitains pour 34% de la dépense. Le Nord-Pas-de-Calais et PACA viennent ensuite avec 7 % et 6 % des étudiants métropolitains, pour respectivement 3 % et 4 % de la dépense.

La moitié des régions concentrent le quart des étudiants de métropole, mais représentent 40 % du budget pour l'enseignement supérieur des régions. Cela signifie que toutes les régions s'impliquent dans le financement de l'enseignement supérieur, quels que soient leurs effectifs d'étudiants.

› Certains régions représentent une part nationale de dépense moindre par rapport à leur part d'étudiants :

Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Languedoc-Roussillon et Bretagne. Ce sont des grosses régions universitaires qui s'impliquent moins que ne le voudrait leur rang national.

› D'autres ont une part nationale de dépense supérieure à leur part d'étudiants :

Rhône-Alpes, Picardie, Bourgogne, Aquitaine, Lorraine, Limousin, Champagne-Ardenne et Basse-Normandie. Ce sont des régions qui misent particulièrement sur l'enseignement supérieur, soit en renforçant leurs atouts (Rhône-Alpes, Aquitaine, Lorraine), soit en faisant preuve de volontarisme.

Rapport entre dépenses obligatoires (lycées) et investissement dans l'enseignement supérieur⁽³⁾

	Enseignement supérieur (% des dépenses d'enseignement)	Rang
Alsace	4,35	14
Aquitaine	4,65	12
Auvergne	1,78	22
Basse-Normandie	6,34	7
Bourgogne	10,01	3
Bretagne	2,4	18
Centre	5,91	8
Champagne-Ardenne	5,4	10
Corse	33,52	1
Franche-Comté	2,24	19
Haute-Normandie	3,87	15
Île-de-France	5,16	11
Languedoc-Roussillon	1,92	21
Limousin	11,05	2
Lorraine	8,34	4
Midi-Pyrénées	4,6	13
Nord-Pas-de-Calais	2,17	20
Pays de la Loire	5,49	9
Picardie	7,11	6
Poitou-Charentes	2,79	17
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,92	16
Rhône-Alpes	8,07	5

Dès lors qu'il s'agit d'une de leurs dépenses obligatoires, le budget « lycée » des régions est logiquement largement plus élevé que celui de l'enseignement supérieur. La ventilation dans les comptes administratifs des régions des dépenses « enseignement » n'est pas homogène et ne garantit pas une traçabilité maximale. Mais les régions font là encore des choix, à l'exemple de la région Poitou-Charentes, région en pointe sur les lycées, mais en queue de peloton pour l'enseignement supérieur.

Dépense des régions par chercheur du secteur public (universités, organismes)⁽⁴⁾

	Total dépenses R&T en millions d'€	Part nationale DIRD (en %)	Part nationale du PIB (en %)	Part nationale en effectifs étudiants (en %)	Dépense par chercheur public	Rang
Alsace	22,8	2,2	2,73	2,97	8 063	16
Aquitaine	63,5	2,89	4,56	4,66	18 411	7
Auvergne	8	1,64	1,78	1,96	5 515	18
Basse-Normandie	28,6	1,01	1,88	1,61	25 843	4
Bourgogne	35,8	1,09	2,26	1,82	32 793	2
Bretagne	51,1	3,56	4,36	4,82	12 593	11
Centre	28,7	2,54	3,52	2,45	14 625	8
Champagne Ardenne	13,5	0,73	1,94	1,75	20 712	6
Corse	1,6	0,04	0,38	0,22	12 028	13
Franche-Comté	10,3	1,87	1,52	1,42	12 487	12
Haute-Normandie	14,2	1,7	2,62	2,3	13 873	9
Île-de-France	131,2	41,27	29,26	27,1	3 821	21
Languedoc-Roussillon	30,1	3,94	3,23	4,09	5 471	19
Limousin	11,6	0,4	0,94	0,93	21 460	5
Lorraine	24,7	1,7	3	3,3	9 103	15
Midi-Pyrénées	17,9	8,28	4,06	4,99	2 723	22
Nord-Pas-de-Calais	42,7	1,88	5,19	6,99	12 703	10
Pays de la Loire	80	2,37	5,02	5,05	26 962	3
Picardie	77,2	1,32	2,37	1,87	85 715	1
Poitou-Charentes	11,6	0,87	2,29	2,06	9 449	14
PACA	39,1	6,83	7,33	6,91	4 815	20
Rhône-Alpes	91,1	11,89	9,77	10,75	7 832	17

Plus la région compte de chercheurs, plus le poids des organismes de recherche y est important, moins la dépense régionale par chercheur est élevée.

C'est ainsi que la région PACA, l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes, l'Alsace ou le Languedoc-Roussillon sont très loin de la Picardie, des Pays de la Loire ou de la Bourgogne. Exception notable, l'Auvergne, qui ne corrige pas ses handicaps structurels par un effort significatif.

Structure des budgets consacrés en 2009 à la recherche et à la

technologie en %⁽⁵⁾

	Opérations immobilières (en %)	Transferts de technologie (en %)	Aides aux chercheurs (en %)	Projets de recherche (en %)
Alsace	31	42	15	4
Aquitaine	35	23	11	15
Auvergne	2	39	32	6
Basse-Normandie	21	36	6	9
Bourgogne	47	16	14	8
Bretagne	11	37	13	13
Centre	21	28	14	15
Champagne-Ardenne	6	46	25	15
Corse	0	8	24	44
Franche-Comté	5	49	14	14
Haute-Normandie	40	17	11	21
Île-de-France	18	38	3	29
Languedoc-Roussillon	48	32	9	2
Limousin	30	26	28	0
Lorraine	30	24	13	7
Midi-Pyrénées	42	21	13	22
Nord-Pas-de-Calais	40	24	7	6
Pays de la Loire	51	14	7	11
Picardie	76	12	6	4
Poitou-Charentes	15	12	21	12
PACA	29	35	8	7
Rhône-Alpes	46	37	11	1
Métropole	35	29	10	12

Pour comprendre les choix politiques différenciés, le rapport à la moyenne nationale apporte un éclairage

intéressant. En rouge nous indiquons, par catégorie, les régions dont la part est inférieure à la moyenne nationale. En vert, les régions dont la part est supérieure à la moyenne nationale.

Certaines régions concentrent presque toutes leurs dépenses de recherche et technologie sur quelques postes comme la Picardie (plus de 76 % de concentration sur l'immobilier), ou la Champagne-Ardenne sur le transfert de technologie (46 % au dépens des aides aux chercheurs).

Les Pays de la Loire, l'Aquitaine, la Bourgogne et le Limousin ont une dépense immobilière de recherche universitaire très élevée par chercheur en raison d'un faible effectif de chercheurs, avec pour conséquence peu d'économies d'échelles. La région Rhône-Alpes ou l'Île-de-France sont les régions avec le plus d'effectifs de chercheurs dans les universités, mais elles ne financent pas ou très peu de bâtiments de recherche universitaire.

Le transfert de technologie est la deuxième priorité des régions après l'immobilier. Ainsi, l'Aquitaine dépense quasiment autant que la région Rhône-Alpes pour ses pôles de compétitivité : c'est la région qui a une dépense par pôle la plus élevée, mais pour des pôles qui n'ont pas de "vocation mondiale".

Régions investissant le plus en recherche & technologie (en valeur absolue et relative)⁽⁶⁾

	Budget de R&T	Budget RT/PIB	Budget R&T par habitant	Rang
	Rang	Rang		
Alsace	15	11	8,41	13
Aquitaine	3	2	15,48	2
Auvergne	21	20	5,12	21
Basse-Normandie	14	5	12,03	5
Bourgogne	11	7	11,55	7
Bretagne	5	6	11,83	6
Centre	13	14	1	8
Champagne-Ardenne	16	12	7,91	14
Corse	22	17	5,45	18
Franche-Comté	20	13	7,14	16
Haute-Normandie	19	22	4,93	22
Île-de-France	1	21	9,03	11
Languedoc-Roussillon	8	8	8,46	12
Limousin	18	4	12,2	4
Lorraine	12	9	10,5	9
Midi-Pyrénées	10	15	6,3	17
Nord-Pas-de-Calais	9	18	5,32	19
Pays de la Loire	4	3	13,91	3
Picardie	7	1	16,19	1

Poitou-Charentes	17	19	5,32	20
PACA	6	16	7,9	15
Rhône-Alpes	2	10	9,17	10
Moyenne nationale			9,15	



Globalement, les régions dépensent en proportion de leur population. La plupart des régions « tiennent leur rang ».

► **Quelques régions ont cependant un rang très différent par habitant et en budget total :**

le Limousin gagne 14 places

le Nord-Pas-de-Calais perd 14 places

la Basse-Normandie gagne 11 places

la région PACA et l'Île-de-France perdent 8 places.

Le Limousin et la Basse-Normandie réalisent ainsi un effort par habitant plus important que certaines grosses régions, comme le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France. Dans le cas de l'Île-de-France, on peut penser à des effets de structures dus à la concentration d'entreprises et d'activité de recherche. Pour la Basse-Normandie, cela est peut-être imputé à la TGIR (très grande infrastructure de recherche) en construction. L'Île-de-France, première en budget total, est avant-dernière en budget par rapport à sa richesse mesurée par le PIB, tandis que des régions comme la Basse-Normandie ou le Limousin sont très dépensières par rapport à leur richesse, malgré un budget total faible.

La Picardie et l'Aquitaine se distinguent de nouveau avec un ratio budget sur PIB très supérieur aux autres régions : la Picardie dépense près du double de la moyenne, établie à 3,74 dix-millièmes de PIB. La Bourgogne, la Bretagne, la Basse-Normandie, le Limousin, les Pays de la Loire consacrent plus de 4 dix-millièmes de PIB à leur budget de recherche & technologie.

L'Île-de-France, première en budget total, est avant-dernière en budget par rapport à sa richesse mesurée par le PIB, tandis que des régions comme la Basse-Normandie ou le Limousin sont très dépensières par rapport à leur richesse malgré un budget total faible.

3 groupes de régions :

► **Certaines régions ont un budget par habitant élevé, et une DIRD par habitant basse :** le conseil régional semble mettre en place une politique volontariste en terme de recherche et développement, comme en Picardie, Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne et Limousin.

► **Certaines régions ont un budget de recherche & technologie par habitant et une DIRD par habitant plutôt basse :**

Ce sont des régions à faible intensité de recherche & technologie, comme le Poitou-Charentes, la Haute-Normandie.

► **Certaines régions ont un budget de recherche & technologie par habitant modéré, mais une DIRD élevée :**

Le budget du conseil régional semble ici venir en appui d'une dépense de recherche & développement déjà existante, tant publique que privée, comme c'est le cas en Rhône-Alpes, en Île-de-France, en Languedoc-Roussillon, en Midi-Pyrénées, en Franche-Comté, et en PACA.

(1) Sources : DGCL, moyenne 2007-2009

(2) Sources : DGCL, RERS 2010

(3) Sources : DGCL, moyenne 2007-2009

(4) Sources : pour la dépense recherche et les effectifs chercheurs, CISAD 2009, résultats semi-définitifs ; pour la « DIRD », MESR, 2008 (semi-définitif) ; pour le « PIB », Insee, moyenne 2007-2009 ; et pour les « effectifs d'étudiants », MESR, 2009.

(5) Source : années 2003-2009, MESR

(6) Sources : années 2003-2009, MESR, INSEE